

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de mars à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de mars 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 28 Mars 2017

MOTION

**Objet : Motion de soutien au
Lycée Beau de Rochas**

Est nommé secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n°2), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n°14), DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à MUNOZ MALDONADO Julien
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
JULIEN Jacques a donné pouvoir à CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 2)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

LEJOSNE Patrick
TONELLI Corinne



Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Au regard des projets du rectorat relatifs au Lycée Beau de Rochas il s'avère nécessaire d'affirmer le soutien du territoire à cette structure éducative et à son équipe. A cet effet, et après débat, il est proposé d'adopter la motion suivante :

« En tant que décideurs locaux, nous sommes de fait porteurs d'une grande responsabilité en termes d'emploi, de fiscalité et de développement économique et social.

Les liens entre formation et territoire sont donc décisifs et nous devons soutenir tout ce qui nous permet d'agir dans ce sens.

C'est pour nous particulièrement important et notamment nous permet de s'assurer contre les risques de délocalisation.

Face aux mesures annoncées par le rectorat concernant le Lycée professionnel Beau de Rochas, nous partageons les interrogations et l'inquiétude qu'elles suscitent aussi nous souhaitons soutenir le mouvement qu'elles ont généré.

Ces mesures sont particulièrement importantes puisqu'elles classent cet établissement dans l'un des dix plus touchés de France d'après nos informations.

Si nous pouvons entendre qu'il y ait des contraintes administratives, nous ne pouvons accepter que des données comptables s'appliquent de façon aussi drastique sur notre territoire pourtant connu pour subir des difficultés plus importantes qu'ailleurs en P.A.C.A.

Nous apportons donc notre soutien pour que cet établissement très important pour notre territoire de Provence Alpes Agglomération tant par la qualité de son enseignement que dans celle de sa fonction de formation dans un territoire rural et de montagne tel que le nôtre afin qu'il puisse conserver les outils indispensables à cette qualité de prise en charge de nos enfants. »

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

A l'unanimité

APPROUVE la motion présentée

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le :
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

- 6 AVR. 2017

- 6 AVR. 2017

